



Fédération Française de Carrosserie
Industrie et Services

Communiqué de presse

Paris, le 6 décembre 2023

La FFC porte plainte en diffamation contre la FFC Constructeurs qui a commis l'irréparable

Comme annoncé dans le communiqué de presse du 13 novembre 2023, à la suite d'une requête déposée par la FFC Constructeurs, branche minoritaire de la FFC, le Tribunal judiciaire de Paris a décidé d'invalider la réélection du 17 mars 2022 de Patrick CHOLTON pour un troisième mandat à la présidence de la FFC, ce alors même que cette réélection de Patrick CHOLTON avait été souhaitée par la grande majorité des membres de la FFC et que la FFC Constructeurs avait elle-même été incapable de présenter un candidat.

Un appel a immédiatement été formé contre ce jugement, par la FFC ainsi que par les deux principales branches syndicales de la FFC, la FFC Mobilité Réparation et Services et la FFC Equipements et Véhicules.

Parallèlement, un Comité de Direction exceptionnel de la FFC s'est tenu dès le 13 novembre dernier, qui a décidé de désigner Patrick NARDOU (Président de la FFC Mobilité Réparation et Services) en tant que Président de la FFC par intérim, et de confirmer Patrick CHOLTON à la Présidence de CARPROMO, la société commerciale de la FFC, en charge de SOLUTRANS, de la Formation, du CFA et de l'évènementiel de la FFC.

Pour rappel, sous la présidence de Patrick CHOLTON, la situation financière de la FFC n'a cessé de s'améliorer, tout comme celles de CARPROMO, de la FFC Mobilité Réparation et Services et du CFA. Sans oublier évidemment le salon SOLUTRANS, qui sous l'impulsion de Patrick CHOLTON a pris une dimension mondiale en devenant le premier salon du véhicule industriel et urbain en Europe, et dont l'édition 2023, qui a eu lieu il y a quelques jours, a été exceptionnelle en termes de résultats - et a également été l'occasion pour de très nombreuses entreprises exposantes d'exprimer et réitérer leur soutien à Patrick CHOLTON.

Rien de tout cela n'a été remis en cause par le Tribunal de Paris, la gestion et les résultats obtenus par Patrick CHOLTON étant incontestables, et le Tribunal ayant d'ailleurs débouté la FFC Constructeurs de sa demande de désignation d'un administrateur provisoire.

La FFC Constructeurs a cependant cru devoir déclencher une campagne de presse calomnieuse à l'encontre de Patrick CHOLTON et de la FFC, et ce à quelques jours de l'ouverture de SOLUTRANS, au mépris de l'intérêt de l'ensemble des acteurs de la filière présents au salon.

La FFC Constructeurs s'est ainsi répandue sur le fait que Patrick CHOLTON était "*malhonnête*", qu'il avait "*un train de vie dispendieux*", que c'était "*insupportable pour les industriels d'être représenté*

par cet homme", que les comptes de la FFC étaient "opaques", que Patrick CHOLTON avait "entièrement la main mise sur le salon [SOLUTRANS] et ses juteuses retombées", que Patrick CHOLTON avait "reçu la somme de 100 000 euros en dividendes", que Patrick CHOLTON était "le seul bénéficiaire représentant légal" d'une SCI possédant "l'immeuble situé dans le 17^{ème} arrondissement de Paris où siègent la FFC et la société CARPROMO", etc.

Tout ceci était non seulement faux et mensonger (comme n'importe quelle enquête journalistique aurait très aisément permis de le montrer), mais a en outre porté gravement atteinte à la réputation, à l'honneur et l'honnêteté de Monsieur Patrick CHOLTON et, par ricochet, à la FFC.

Une plainte pénale avec constitution de partie civile pour diffamation publique a donc été déposée contre la FFC Constructeurs et le journal L'ARGUS ainsi que le rédacteur de l'article diffamatoire qui s'est prêté à ces manœuvres inacceptables et scandaleuses de la FFC Constructeurs.

Au-delà, compte tenu de la gravité des agissements de la FFC Constructeurs, compte tenu également des préjudices considérables causés depuis des années par la FFC Constructeurs à la FFC et à ses adhérents qui sont les premières victimes de ces agissements, le Comité de Direction de la FFC va examiner, le 14 décembre prochain, les mesures à prendre à l'encontre de la FFC Constructeurs.

Chacun, et en premier lieu les représentants de la FFC Constructeurs, devra à cette occasion assumer les conséquences irrémédiables de ses actes.

La politique de conflit et de blocage systématique menée depuis plus de dix ans par la FFC Constructeurs les conduit inéluctablement à l'effondrement de leur branche au sein de la FFC. Les chiffres en témoignent : Le nombre de carrossiers-constructeurs représente à ce jour moins de 20 % des adhérents de la FFC. Et sur SOLUTRANS, les adhérents de la FFC Constructeurs représentaient 3,5 % du nombre d'exposants et 4,2 % de la surface d'exposition de 95 000 m².